

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES PECHEES ET DE
L'ECONOMIE MARITIME

N° PAD/ DG/HCP/DCAP/SZ

Dakar, le

28 FEV. 2020

PORT AUTONOME DE DAKAR



21, Boulevard de la Libération
B.P. 3195 DAKAR - SENEGAL
☎ : (221) 849-45-45
FAX : (221) 823-36-06
TELEX : 21-404 PAD-DKR
E-mail pad /@ sonatel.senet.net

LE DIRECTEUR GENERAL

NOTE CIRCULAIRE

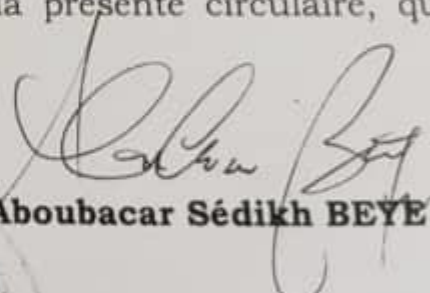
Objet : Modifications des conditions d'accueil des navires.

Il est porté à la connaissance des Armateurs, des Consignataires et usagers du port de Dakar que, les conditions d'accueil des navires sont modifiées pour faire face à la propagation du COVID-19 (CORONAVIRUS) Ainsi, tous les navires à destination du port de Dakar, devront désormais, envoyer par courriel 72 heures avant leur arrivée, à la Capitainerie du port (capitainerie@portdakar.sn) et au Service de Contrôle Sanitaire aux Frontières Maritimes (Csfmsn@gmail.com), les documents suivants :

- la liste des dix (10) derniers ports d'escale ;
- la déclaration maritime de santé ;
- la liste d'équipage en précisant la **date et le port d'embarquement de chaque membre de l'équipage.**

Tout navire en provenance des zones touchées par le CODIV-19 (CORONAVIRUS) fera l'objet d'un arraisonnement sur rade par les agents du Service de Contrôle Sanitaire aux Frontières Maritimes, qui donneront la libre pratique avant l'entrée du navire au port.

J'attache du prix au respect scrupuleux de la présente circulaire, qui prendra effet à compter de sa date de signature.


Aboubacar Sédikh BEYE

Destinataires :

- CSFM
- DPW
- TVS

- SHOT ON MI 9T PRO
- AI TRIPLE CAMERA
- TOM

